

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAÛNE
ARRONDISSEMENT DE LURE



VILLE DE
CHAMPAGNEY
(Haute-Saône)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE CHAMPAGNEY

Séance du 30 septembre 2024

Nombre de membres en exercice : 26

Date de la convocation : 23 septembre 2024

Date d'affichage : 08 octobre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, et le trente septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Marie-Claire FAIVRE, Maire

Etaient présents : Mmes et MM. M. JACOBBERGER – B. PY – T. SEGUIN – G. BRIOT adjoints
– F. LUPFER – C. HOTTINGER – R. KIFFER – Y. TESTON – S. TETOT – P. PARISOT –
D. RANOUX – C. LAMBOLEY – V. TRARI-MEDJAOUI – S. LAMBERT – B. GRANDJEAN –
O. HOUILLON – M. FAIVRE – A. IPPONICH – M. HEQUET

Pouvoirs : G. SALVI donne pouvoir à G. BRIOT – M. BONNET donne pouvoir à M.C.
FAIVRE

Absent excusé : S. COLLILIEUX

Absents : C. AMAROT-HOUSSARD – T. SCHLUMBERGER – P.E. PHEULPIN

Philippe PARISOT a été désigné secrétaire de séance

DCM 2024/09/72

Subvention exceptionnelle classe de CM1 – CM2 du Groupe Scolaire Aimé Cachot

Cette subvention s'inscrit dans le cadre du jumelage avec la ville de Sainte-Rose en Guadeloupe, avec pour projet un voyage scolaire à Paris, au mois d'avril 2025 et la rencontre des élèves de Sainte-Rose. Une subvention exceptionnelle a été demandée afin de permettre la prise en charge du coût de transport estimé à 3 500 €.

Entendu l'exposé, le conseil municipal, à l'unanimité,

- Valide le versement d'une subvention de 3 500 € à l'association l'école buissonnière.
- Précise que les crédits seront inscrits au budget

- Fait et délibéré, les an, mois et jour que dessus.
- Ont signé au registre les membres présents.

Le Maire

Marie-Claire FAIVRE

